



N.A.O. 2025

La CFE-CGC NE SIGNE PAS L'ACCORD

REVENDEICATIONS

ACCORD



Augmentation du salaire de base
7% POUR TOUS (dont 50% dès octobre 2024)
 Sans distinction de coefficients

3,5% maximum pour tous
 uniquement en augmentation individuelle
 pour les salariés des coef. 300 et plus



Prime de partage de la valeur de 1000 €



14ème mois pour les cadres non bonussables



Prime d'ancienneté revalorisée (y compris EDLI)
Réévaluation automatique au salaire
 moyen de son coefficient après 5 ans dans ce même coefficient



Pérennisation du dispositif de défraiement km



Transfert annuel automatique des jours excédentaires vers le CET



Retour au volontariat pour les horaires choisis
 Retour de l'alternance 31H / 39H pour les TL



Ouverture d'une négociation sur le parcours et la reconnaissance professionnelle



Depuis plusieurs années, notre syndicat défend un modèle de dialogue social basé sur un rapport gagnant-gagnant entre l'entreprise et ses salariés. Nous avons constaté certaines avancées, notamment l'application de pourcentages d'augmentation sans distinction de coefficients ni statut : une victoire pour un combat de longue haleine porté par la CFE-CGC.

Néanmoins, face aux bons résultats financiers de l'entreprise, les mesures proposées par la Direction restent insuffisantes.

Qui plus est, le découpage de l'augmentation pour les salariés des coefficients 300 et plus reste discriminatoire et injuste.

La CFE-CGC est POUR l'octroi d'une part d'augmentation individuelle permettant de récompenser un salarié plus investi.

A la condition que des critères d'octroi clairs, annoncés et atteignables soient établis en amont entre le salarié et son encadrement. Ce que ne permet pas les rencontres annuelles en vigueur.

A nouveau, les cadres seuls se voient infliger ce traitement discriminatoire ouvrant la porte à des positions totalement arbitraires.

Dans ces conditions, et pour le refus de la Direction d'entamer une vraie réflexion sur un parcours d'évolution professionnelle porteur de reconnaissance et de projections sur le long terme, la CFE-CGC, forte de l'avis de ses adhérents, a décidé de ne pas signer cet accord.